



SOLDIS Info n° 13

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

« La vie est perdue contre la mort,
mais la mémoire gagne dans son combat contre le néant »

Tzvetan TODOROV (1939-2017)

SOLDIS INFO N° 12 JANVIER 2022

Le mot du président de SOLDIS

Au seuil de cette année qui sera marquée par le 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, je suis heureux de pouvoir annoncer que le travail de SOLDIS est enfin parvenu à son terme, après plus de huit années d'efforts et de recherches.

La liste des militaires français portés disparus en Algérie sera prochainement publiée et c'est à PORT- VENDRES, que sera érigé le monument dédié à leur mémoire.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés tout au long de ce parcours qui sera achevé lorsque nous aurons inauguré le monument, ce que nous espérons faire en 2022 !



Où en est la souscription pour le monument ?

À la date du 1er décembre 2021, la souscription a atteint le montant de

286 000 euros (soit les 4/5 du total nécessaire)

Cette somme provient des origines suivantes:

- 110 000 euros de dons de particuliers ou d'associations via le Souvenir Français
- 75 000 euros de l'UBFT « Les Gueules Cassées »
- 50 000 euros du Ministère des Armées
- 15 000 euros de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires)
- 15 000 euros de la Fédération des Amputés de Guerre (FAGF)
- 10 000 euros de donateurs particuliers via le Secours de France
- 5 000 euros de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite
- 2 000 euros de la Fédération nationale des ACPG-CATM
- 2 000 euros des Anciens de l'Ecole de Cherchell (ANCCORE)
- 2 000 euros de la section UNC du Bas-Rhin (67)
- 2 000 euros de l'Action Sociale de l'Union Nle des Officiers de Réserve (ASUNOR)

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble de ces généreux donateurs et plus particulièrement aux **Gueules cassées**, à la **GMF** et aux **Amputés de Guerre**. Nous sommes donc proche de notre objectif (300 000 euros) mais nous avons besoin que cet effort se poursuive, car la crise sanitaire a augmenté les coûts. Merci à tous ceux qui se mobiliseront... **pour les copains disparus !**

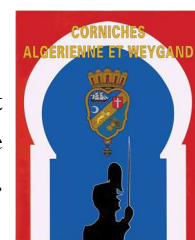
Pour nous aider, utilisez, mais aussi reproduisez et diffusez le prospectus joint à ce bulletin



DE NOUVEAUX SOUTIENS

L'Union Nationale des Tirailleurs a apporté son concours pour la réalisation du Monument, en souvenir des 163 tirailleurs de tous grades portés disparus au cours de la guerre d'Algérie.

Les anciens élèves candidats au concours de St-Cyr des Corniches Algérienne et Weygand (Lycée Bugeaud d'Alger) apportent leur soutien à SOLDIS, en souvenir de tous les militaires d'origine « pied-noir » portés disparus.



L'ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIÈRE EN RETRAITE (ANOCR) a apporté son aide pour la réalisation du Monument aux militaires portés disparus, en mémoire des 40 officiers portés disparus durant la guerre d'Algérie.

La Fédération Nationale des Dragons apporte son soutien à SOLDIS en mémoire des cavaliers des 2° - 4° - 18° - 28° - 29° et 30° Dragons portés disparus.

L'Association des Combattants du Gers, qui regroupe les anciens combattants de ce département, soutient SOLDIS



L'Association Nationale des OPEX en République Algérienne (1962-1964) apporte son soutien à SOLDIS en souvenir des militaires français portés disparus en Algérie après le 19 mars 1962.

LE MONUMENT AUX MILITAIRES PORTES DISPARUS



C'est donc à PORT-VENDRES que s'élèvera le Monument aux Militaires Portés Disparus durant la guerre d'Algérie.

Parmi les diverses possibilités ou propositions reçues, le choix de PORT-VENDRES a été retenu pour les raisons suivantes :

- ⇒ *La ville est située sur la côte méditerranéenne, d'où sont partis ou arrivés les militaires ayant participé à cette guerre. Nombre d'entre eux ont en outre transité par ce port, qui était l'un des points de passage vers l'Algérie et qui en conserve le souvenir.*
- ⇒ *La région présente un fort caractère méditerranéen, rappelant l'Afrique du Nord, où ont disparu ces militaires*
- ⇒ *Bien que située « au bout » de la France, la ville est facilement accessible par voie ferrée (train direct depuis Paris) et voie routière ou autoroutière*
- ⇒ *La ville possède de bonnes capacités hôtelières pour la venue de visiteurs lors des cérémonies qui seront organisées*
- ⇒ *Le monument pourra s'inscrire dans un parcours de mémoire en raison de la proximité de sites déjà dédiés à la guerre d'Algérie : mur des disparus civils à Perpignan, camp de Rivesaltes pour les harkis,*
- ⇒ *A proximité du site retenu, se trouve en outre une esplanade dédiée au souvenir de l'Armée d'Afrique comportant notamment, sur la Redoute Bear, une stèle rapportée de Sidi-Ferruch évoquant le débarquement de 1830 et rappelant la mémoire du général de Bourmont.*
- ⇒ *Le projet a reçu un accueil très favorable du maire de la ville.*
- ⇒ *La population de la région comprend une forte densité de personnes (anciens combattants d'AFN, rapatriés, harkis) concernées par la mémoire de cette guerre.*

C'est donc là, face à la Méditerranée, que le souvenir de ces militaires français sera désormais conservé, grâce à la collaboration de la Mairie et au soutien du Souvenir Français.

Ce monument offrira ainsi aux familles et aux compagnons d'armes des militaires portés disparus un lieu de recueillement spécifiquement dédié, remplaçant le tombeau qu'ils n'ont jamais eu.

Il constituera en outre, au niveau national, un lieu de mémoire permettant de prendre la mesure d'un dossier douloureux et méconnu et exprimant la reconnaissance de la Nation à l'égard de ses soldats qui ne sont pas revenus de leur mission, « ni vivants, ni morts ».

A la date de publication de ce Bulletin, plus de 2 000 donateurs individuels et 100 associations ont apporté leur contribution à ce projet qui devrait pouvoir prendre forme en 2022, à l'occasion du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Il reste encore un peu de chemin à parcourir avant de parvenir au but final. SOLDIS compte sur la patience et le soutien de tous ceux qui l'accompagnent depuis le début de cette action.

Depuis le début de la souscription, basée sur une évaluation des coûts de 300 000 euros (calculés en 2019) la pandémie et ses conséquences économiques ont entraîné une augmentation des coûts de 10 à 15% (par exemple métaux nécessaires à la sculpture). Il est donc nécessaire de continuer à faire appel à la générosité de tous pour mener ce projet à bien.

Les corps retrouvés

Dans le triste inventaire des disparitions de militaires en Algérie, figure une liste particulière: celle des disparus dont le corps a été retrouvé. Que recouvre-t-elle?

Au soir d'un combat ou d'une attaque, les militaires sont confrontés à la triste nécessité de dresser le **bilan des pertes**. Outre les blessés et les morts, souvent récupérés le jour-même, il arrive parfois que l'on ne sache pas ce qu'est devenu tel ou tel combattant. Il figure donc au bilan des pertes dans la rubrique des « **disparus** ».

Systematiquement, des recherches sont entreprises dès que les circonstances le permettent et il arrive que l'on retrouve alors le corps de ce disparu. Il peut s'agir d'un militaire tué au combat et dont le corps, dissimulé par le terrain, a échappé aux premières recherches. Il peut aussi s'agir d'un militaire capturé pendant le combat par l'adversaire qui l'emmène avec lui dans son repli. Si l'individu est blessé ou est trop faible pour suivre la cadence de marche imposée dans un terrain généralement difficile, il est rapidement éliminé, le plus souvent par égorgement, et abandonné sur place. Ce qui permet sa découverte dans les jours qui suivent, si la population locale n'a pas procédé, d'elle-même ou sur contrainte, à l'inhumation, quelque part dans la montagne.

On parle alors de « **corps retrouvé** » et l'intéressé est rayé de la liste des disparus.

Mais il peut se faire également que les corps ne soient retrouvés que plusieurs jours, voire plusieurs mois, après la disparition. Soit à la suite d'informations obtenues auprès de rebelles capturés ou d'habitants interrogés, soit à la suite de découvertes fortuites, par les forces de l'ordre ou la population elle-même.

Ces corps font alors l'objet d'un travail d'identification de type médecine légale, à l'issue duquel un **certificat de décès** est établi. L'individu est alors rayé de la liste des disparus. Mais il reste parfois dans cette catégorie pour ceux qui ont vécu sa disparition mais n'ont pas été informés ensuite de la découverte du corps. Il est donc nécessaire de les mentionner dans le triste inventaire des disparus, avec la mention « **CR** » (corps retrouvé).

Ces corps sont ensuite rendus aux familles et inhumés dans les cimetières familiaux.

Quelques corps, cependant, se révèlent tellement altérés (soit par l'effet du temps, soit par les mutilations subies, soit par les circonstances telles qu'un incendie par exemple) que toute identification s'avère impossible. Ils deviennent alors des **soldats inconnus** et sont enterrés dans les carrés militaires des cimetières locaux. Mais, n'ayant pas été identifiés, ils demeurent sur les listes de « disparus ».

On notera que ce travail d'identification a souvent donné lieu, de la part des gendarmes qui avaient la mission de l'effectuer, à des recherches minutieuses qu'il convient de saluer, à une époque où les moyens techniques étaient relativement limités.

La confusion des corps : LEONARD et RISSE

Il est cependant advenu quelques erreurs.

La restitution des dépouilles mortelles aux familles a en effet malheureusement parfois donné lieu à des situations difficiles à supporter, à la suite de confusion de corps.

Ainsi, en août 1956, à la suite d'un accrochage ayant entraîné la mort de plusieurs soldats dans les rangs d'une compagnie du 1^{er} R.T.A., l'un d'eux ne peut être identifié et est inhumé au cimetière local avec la mention « inconnu », tandis que trois autres sont portés disparus. Au total 4 hommes : le caporal FARGERÉ, les tirailleurs LEONARD, RISSE et VILLETTE qui sont donc tous des « disparus », même si l'on détient le corps de l'un d'eux. Mais lequel ?

Les premières constatations effectuées laissent penser qu'il s'agit du soldat RISSE. Sa famille est aussitôt prévenue, mais, en septembre 1956, elle reçoit une lettre de l'intéressé l'informant qu'il est prisonnier des rebelles, avec VILLETTE. L'inconnu ne peut donc être que LEONARD ou FARGERÉ.

Pour connaître la vérité, il faudra attendre le mois de décembre de la même année.

RISSE et VILLETTE sont en effet libérés par le F.L.N. et, interrogés, déclarent que, après leur capture, le caporal FARGERÉ a été tué au cours de la fuite de leurs ravisseurs. Ils n'ont jamais vu LEONARD à ce moment-là. La conclusion est claire : c'est le corps de LEONARD qui a été enterré sous la rubrique inconnu.

MONDINO et LEFEVRE

L'exemple suivant est plus tragique. Le 31 août 1958, au cours d'une opération, un soldat du 408^{ème} R.A.A. est mortellement blessé par un tir de chevrotines à bout portant qui lui arrache le visage, le rendant méconnaissable. Il est identifié comme étant le soldat Louis MONDINO et sa dépouille est restituée à sa famille. Mais celle-ci la refuse, car elle ne reconnaît pas le corps. Ils ont en outre reçu une lettre de leur fils, datée du 6 septembre, contresignée par le chef rebelle AMIROUCHE, dans laquelle Louis MONDINO se déclare prisonnier. Qui est le mort rapatrié en métropole ?

Après enquête, il s'avère qu'il s'agit du soldat Christian LEFEVRE, qui avait été porté disparu au cours du même combat, car on avait découvert sur le terrain une veste de treillis lui appartenant et, en l'absence de taches de sang, on en avait conclu qu'il avait été fait prisonnier et emmené par les rebelles. Son corps fut alors rendu à sa famille, dont on imagine la douleur, eux qui le croyaient prisonnier et vivant...

Les soldats inconnus

Qu'est-il advenu des « soldats inconnus » inhumés ici ou là, dans les cimetières communaux des villages où stationnait leur unité en Algérie ? Certains ont sans doute bénéficié de l'opération de regroupement des sépultures qui a été réalisée sous l'égide de l'ONAC et qui a permis de transférer les restes au cimetière militaire d'Oran. Leur exhumation éventuelle, confrontée aux données d'une banque ADN que SOLDIS appelle de ses vœux, permettrait peut-être de lever le doute sur ces quelques cas et d'identifier ainsi certains disparus.

LES CORPS RETROUVES DE TROIS DRAGONS

Durant la guerre d'Algérie, peu de démarches spécifiques ont été effectuées pour tenter de retrouver des prisonniers et a fortiori, des corps.

La raison tient le plus souvent à la rapide rotation des cadres dans les régiments, aux changements de secteur de certains autres, à l'oubli des événements du fait du retour à la vie civile des contingents ayant vécu les drames et surtout, à l'absence de renseignements fiables, sur un terrain parfois mal connu et au sein d'une population redoutant les représailles de la part des rebelles.

L'expédition menée par le commandant du 2^{ème} escadron du 20^{ème} Dragons pour retrouver les corps de trois soldats du 29^{ème} dragons, portés disparus à l'issue d'un combat survenu le 16 février 1956, n'en est que plus exemplaire.

Fort de renseignements obtenus par le 2^{ème} Bureau de son secteur, le capitaine C... se rendit en effet, au mois de juin 1956, dans le village où les trois soldats étaient supposés avoir été enterrés. Village soumis à la loi des rebelles de la région et dont plusieurs d'entre eux étaient originaires, ce qui expliquait le silence observé jusqu'alors. D'autant plus que les témoignages recueillis démontraient que les trois soldats avaient été faits prisonniers vivants et qu'ils avaient ensuite été assassinés, vraisemblablement dans le village même.

Etant parvenu à savoir dans quelle partie du village les corps se trouvaient, le capitaine contraignit la population à creuser une grande tranchée large de 3 mètres sur une longueur d'une trentaine de mètres.

Extrait du rapport du capitaine C... :

« Après 4 heures de travaux, vers midi, un premier corps fut mis à jour, celui du brigadier ALEXANDRE. Il avait les mains liées avec du fil de fer, sur la poitrine. Il était couché sur le dos, déchaussé du pied droit et semblait avoir été

BILAN DES RECHERCHES

La liste nominative des « corps retrouvés » établie par SOLDIS comporte 75 noms. Certains ont été toutefois retrouvés dans les jours (moins de 15 jours) qui ont immédiatement suivi leur disparition. Celle-ci n'a donc été que temporaire et n'a pas donné lieu à la procédure de disparition. 40 dossiers relèvent de cette situation.

Au-delà de 15 jours, la procédure de disparition ayant été déclenchée, les intéressés sont devenus des « portés disparus ». La découverte de leur corps, parfois plusieurs mois après, a entraîné leur radiation de la liste des disparus. SOLDIS a identifié 35 dossiers relevant de ce cas. Mais SOLDIS conserve leur mémoire en les citant, car, pour ceux qui n'ont pas eu connaissance de la découverte de leur corps, ils demeurent des disparus.

égorgé. Il était enterré à 3 mètres de profondeur environ.

Le 2^{ème} corps fut découvert à 15 h 30, celui du brigadier DELMARTY, qui avait les mains liées derrière le dos et qui était allongé sur le ventre. Il fut impossible de déterminer s'il avait été égorgé. Il était enfoui à environ 4,50 m de profondeur.

Le 3^{ème} corps fut retrouvé vers 22 h. celui du dragon GUITTARD. Il avait également les mains liées derrière le dos. Il ne semblait pas avoir été égorgé. Sur sa poitrine et sur son ventre furent trouvées deux grosses pierres de plus de 50 kilos qui paraissaient avoir défoncé le thorax et écrasé la partie abdominale. Un trou à la tête laissait supposer que l'intéressé avait reçu un coup de pioche kabyle. Le corps a été retrouvé à 5 ou 6 mètres de profondeur.



J'appris qu'à l'endroit de la tombe, se trouvait précédemment un thalweg qui avait été complètement bouché et ouvert artificiellement à côté par prélèvement de terre. Il était impossible, avant de commencer la fouille, de constater qu'une modification quelconque avait été apportée au terrain. »

L'ampleur de ces travaux de camouflage, réalisés en plein village, constituait la preuve de la complicité de la population. Le capitaine fit donc apposer dans le village une plaque où étaient gravés les noms des trois dragons et en confia la garde aux habitants, afin qu'ils n'oublient pas cette tragédie qui avait eu lieu chez eux.

Inauguration de la plaque à la mémoire des trois dragons

Le cas du Lieutenant DUBOS

Le 4 février 1958, à la suite de la trahison d'un sous-officier FSNA, un commando de l'A.L.N. s'infiltra, en fin de journée, dans le poste de EL HOURANE, tenu par un peloton du 8^e Régiment de Spahis Algériens. Surpris au cours de leur dîner, les spahis subissent des pertes (2 tués et 7 blessés) et sont rapidement neutralisés.

Quatorze autres militaires, dont le Lt DUBOS, chef de peloton, sont capturés au cours du coup de main et emmenés en captivité. Dans les semaines qui suivent, ils pourront écrire à leur famille qu'ils sont prisonniers du chef rebelle AMIROUCHE.

Quelques mois plus tard, le 11 juillet 1958, le corps du Lt DUBOS, signalé par un chauffeur de taxi, est retrouvé, à un carrefour dans la vallée de la Soummam. L'officier a été abattu d'une rafale de mitraillette. Sur le col de la capote dont il est revêtu, est épinglée une enveloppe contenant un tract intitulé « La loi du talion » disant que cet officier a été exécuté en représailles de la mort d'un chef rebelle, Lhocine SALHI, le 7 mai 1958.

Le commandement ayant décidé un « black-out » complet sur ce dossier, afin de ne pas inquiéter les familles des autres prisonniers, le Lt DUBOS est inhumé dans l'intimité, à Bougie, en présence de sa famille.

Mais, fin juillet 1958, constatant l'absence de répercussion de son action, AMIROUCHE envoie une lettre à la famille du lieutenant, leur donnant les raisons de son exécution. Cette lettre est alors transmise au ministère des Affaires Etrangères, qui saisit la Croix Rouge Internationale. Fin août 1958, la presse s'empare de l'affaire.

Ce cas illustre de façon explicite l'utilisation que le FLN faisait de ses prisonniers, qui devenaient, même dans la mort, les instruments de sa propagande.



Né en 1923, le Lt Olivier DUBOS, qui s'était évadé de France par l'Espagne pendant la seconde guerre mondiale, s'était ensuite engagé, en 1943, pour la durée de la guerre et avait été démobilisé le 26 septembre 1945.

Devenu officier de réserve, il avait été rappelé en février 1957 pour servir au 8^{ème} R.S.A.

Il était marié et père de trois enfants.

Déclaré Mort pour la France, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Pourquoi SOLDIS ne peut pas célébrer le 19 mars

La guerre n'est pas terminée tant que le dernier soldat n'est pas enterré...

Vladimir SOLOVIOV, philosophe russe

Déni d'honneur, déni de mémoire

Au moment où s'approche le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, renaît l'éternel débat autour du choix de la date à retenir pour cette commémoration, qui sera sans doute l'une des dernières grandes cérémonies pour les Anciens d'Algérie, qui commencent à avoir un âge vénérable.

Bien évidemment, la date du 19 mars, imposée au terme de longues manœuvres politiciennes est évoquée.

L'Association SOLDIS, qui s'est toujours tenue à l'écart de tout débat sur la guerre d'Algérie, parce qu'elle souhaitait se limiter au seul hommage aux militaires portés disparus au cours de cette guerre, ne peut pas accepter la date du 19 mars.

S'il n'existait qu'une seule raison pour refuser cette date, elle ferait appel en effet à la mémoire de tous ceux qui sont tombés ou disparus là bas avant le 19 mars et pour lesquels, les disparus notamment, cette date n'a malheureusement, dramatiquement même, rien changé. Une seconde raison ferait surtout appel à la mémoire de tous ceux qui sont morts ou qui ont disparu après le 19 mars, parce que la France avait baissé les armes et les a abandonnés à leurs tueurs.

Vouloir célébrer le 19 mars est donc bien un déni d'honneur à l'égard des premiers et un déni de mémoire à l'égard des seconds.

Les accords d'Evian

Ce que l'on appelle aujourd'hui « les accords d'Evian » signés le 18 mars 1962 dans cette ville, prévoyaient notamment, dans leur article 11 que « *tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés; ils seront remis dans les vingt jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet.*

Les deux parties informeront le Comité international de la Croix-Rouge du lieu du stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération

Entrée en vigueur du cessez-le-feu : 19 mars 2010 à 12 h »

Dans les familles de militaires portés disparus, cette disposition renvoyait au souvenir du 8 mai 1945, date à partir de laquelle les familles avaient commencé à revoir les prisonniers revenant des camps d'Allemagne. On attendit donc le retour de ceux qui avaient été faits prisonniers en Algérie...

On se mit donc à attendre et à espérer...

Les jours passèrent, puis les semaines...

Après la libération de six légionnaires directement dans leur pays d'origine, le 16 avril 1962, il fallut encore attendre pour enfin voir libérer, le 24 avril, trois militaires français que l'on savait détenus en Tunisie. Puis le 27 avril, survinrent deux libérations qui surprirent tout le monde.

D'une part parce qu'elles eurent lieu sur le territoire algérien-même, d'autre part parce qu'elles concernaient deux militaires que l'on croyait morts depuis leur capture, survenue plus d'un an auparavant.

Enfin, le 16 mai 1962, après des débats houleux animés par le sénateur Bernard LAFAY à la Chambre et au Sénat, le gouvernement obtint la libération de quatre autres militaires, au Maroc, le 16 mai 1962.

Et ce fut tout.

Alors que l'on déplorait 348 militaires français de souche européenne portés disparus et autant de militaires français de souche nord-africaine, mais dont personne ne paraissait se soucier.

Dans le même temps, des milliers de combattants du FLN étaient libérés des camps où ils étaient emprisonnés en Algérie, sans contrepartie.

La date du 19 mars 1962 a donc sonné, pour ceux qui pouvaient encore se trouver aux mains du FLN, soit dans le bled algérien, soit dans des camps en Tunisie et au Maroc, le glas de leur disparition définitive. Aucune information ne fut jamais fournie, même aux enquêteurs de la Croix-Rouge Internationale missionnés à cet effet en Algérie en 1963.

Certains étaient-ils encore en vie et ont-ils été éliminés car devenus des témoins gênants de ce qu'ils avaient pu vivre?

De certains autres, sans doute morts en captivité et inhumés sans égards, on ne put jamais obtenir la moindre information sur leur lieu de sépulture. Leurs dépouilles ont-elles aussi disparues...

Pire encore, à partir du 19 mars, alors que les combats avaient cessé, les disparitions se poursuivirent. Qu'ils soient en permission chez eux (pour les militaires nord-africains ou pieds-noirs), qu'ils soient en mission isolée, en tenue ou en civil, qu'ils soient de souche européenne ou nord-africaine, les militaires français ont été soumis à la politique d'enlèvements organisée ou favorisée par le FLN, dans le climat de désordre qui régnait alors.

Sans que ce qui restait d'autorité aux responsables français ne proteste jamais et ne remette les accords en cause, alors qu'ils étaient les seuls à les observer scrupuleusement et bien que l'armée française soit encore puissamment présente sur le terrain.

Plus d'une centaine de militaires français disparurent ainsi, tantôt pour des motifs de vengeance (règlements de compte), tantôt pour des raisons crapuleuses (vol de voitures notamment), ou bien encore par volonté d'intimider les forces françaises ou de se faire une conscience de « résistant » de la dernière heure.

A partir du 19 mars 1962, l'uniforme français ne protégeait plus aucun militaire...

C'est pourquoi cette date est particulièrement funeste dans la mémoire de tous ceux qui ont eu à pleurer un disparu durant cette guerre.

D'autant plus que rien de sérieux ne fut véritablement entrepris par les autorités françaises pour tenter d'élucider le sort de ces hommes (et de cette femme, puisqu'il y en a une) qui, après avoir disparu, finirent par être oubliés.

Soixante ans après, l'Association SOLDIS, qui se veut le porte-parole de ces oubliés, ne peut donc

s'associer aux commémorations de cette triste date. Aucune autre date ne convient d'ailleurs, car le dossier des militaires portés disparus reste ouvert.

Peut-être pourra-t-il se refermer partiellement lorsque les militaires portés disparus auront enfin un lieu où l'on pourra évoquer leur mémoire et se recueillir ?

C'est le but de l'action de SOLDIS qui espère y parvenir en 2022.

DISPARU APRES LE 19 MARS

Un témoignage parmi d'autres.

Le 2 septembre 1962, vers 20 heures, sortant d'un bar avec trois amis, X....., d'origine pied-noir, est intercepté en pleine ville par quatre membres du FLN en armes. Sous la menace des armes, il est brutalement jeté dans une voiture et conduit dans une villa qui sert apparemment de PC.

Il est aussitôt déshabillé, ligoté et couché sur une table dans une buanderie.

Alors commence le supplice de l'eau et des coups qui pleuvent. Il perd connaissance à plusieurs reprises. Il est tantôt accusé d'appartenir à l'OAS, tantôt d'avoir tué des civils musulmans, ou même d'avoir violé des femmes.

Au bout de cette nuit sans fin, il est enfermé dans une cellule de 2m sur 3. Au matin, il est emmené pour un nouvel interrogatoire, où il retrouve d'autres malheureux qui ont également été arrêtés et torturés. Ils sont couverts de sang et peuvent à peine se tenir debout.

D'autres prisonniers sont entassés dans les cinq cellules, dont une dizaine de harkis, qui disparaîtront au fil des jours.

Une semaine plus tard, X...est ligoté, cagoulé et jeté dans une voiture. Après avoir traversé la ville, la voiture parvient à une ferme abandonnée. Toujours ligoté et cagoulé, il est plaqué contre un mur. Des bruits de culasse résonnent. Il croit sa dernière heure arrivée et s'attend à être abattu.

Tout autour de lui, ses geôliers discutent bruyamment en arabe et soudain, tout s'accélère : X...est bousculé, conduit dans la voiture et ramené au PC.

LES LIBERATIONS

DANS LE CADRE DES ACCORDS D'EVIAN

Le 16 avril 1962, le FLN annonça la libération de six légionnaires prisonniers, directement rapatriés dans leur pays d'origine:

Herald WALDHUBLE, de Berlin

Dieter NEUPERT, de Pirmasenz

Klaus HUPPKE, de Koenigsberg

Werner FREWS, d'Eberswalde

Helmut ZUBER, d'Oberhausen-Osterfeld

Antonio COMPOSEO, de Brindisi (Italie)

Puis, le 24 avril 1962, furent libérés, en Tunisie:

PROTSCH Raymond du 29° RD (429 jours de captivité)

DORIZON Moïse, du 29° RD (429 jours)

SAILLET Jean-Claude, du 21° RSA (353 jours)

Le 27 avril 1962, deux libérations, totalement inattendues, survinrent à Tizi-Ouzou, en Algérie même:

DIDIER Michel, du 39° RI (431 jours)

FORTIN René, du 39° RI (431 jours)

Et enfin, le 16 mai 1962, au Maroc, après les énergiques interventions du sénateur LAFAY:

PALISSE Gérard, du 31° BG (503 jours)

DUPLESSIS Georges, du 5° RI (869 jours)

ROBERT André, du 5° RI (869 jours)

LANFROY Maurice, du 30° RD qui totalisait la durée record de captivité de 1039 jours.

Dans l'après-midi, on lui donne l'ordre de se raser et de nettoyer le sang qui le recouvre. On lui apporte un morceau de pain et un plat de soupe, premier repas depuis sa capture. Puis on lui rend ses vêtements et on le conduit, avec quelques autres, au commissariat, où ils passent le reste de la nuit.

Au matin, ils sont remis au Consul de France et leur calvaire s'achève enfin.

Bilan des recherches

AVERTISSEMENT

Au terme de huit années de recherches, l'Association SOLDIS est parvenu à établir une liste des militaires français portés disparus en Algérie.

Fruit de l'examen de milliers de documents exploités dans différents centres d'archives, cette liste ne saurait prétendre à être exhaustive, en raison de la nature même de son objet, car la notion de disparition est terriblement aléatoire.

Les chiffres (et les noms retenus) sont donc ceux qui ont été vérifiés. Il est vraisemblable que des travaux ultérieurs permettront de découvrir quelques autres noms, notamment après vérification d'une centaine de cas dits « incertains » qui reste à faire...

Mais le volume global du nombre de disparus, à quelques individus près, ne saurait être très différent.

689 portés

dont 605 disparus non retrouvés

47 disparus accidentellement

35 disparus dont le

254 pris

dont 30 libérés par

84 libérés

99 libérés par les commissions

41 év

DOSSIERS ETUDIÉS

Nombre total de dossiers étudiés: **1682**

dont ont été éliminés:

105 dossiers de « non disparus »

212 dossiers de désertion confirmée

44 dossiers décédés dont le décès n'est pas lié à
une disparition

59 dossiers de « doublons » (double inscription)

105 dossiers de civils ou assimilés

(retraités, réservistes, Territoriaux, GMS, GMPR, Policiers)

47 dossiers extérieurs au théâtre algérien
(Maroc, Tunisie, Moyen-orient, etc...)

65 cas incertains (avant le 19 mars)

64 cas incertains (après le 19 mars)

**40 dossiers de corps retrouvés en moins
de 15 jours** (non considérés comme disparus)

Armée d'origine

TERRE	561
AIR	40
MER	13
GEND	20
LEGION	18
TOTAL	652

NB— Compte tenu de données manquantes pour certains individus, les totaux des différents tableaux peuvent ne pas correspondre au total des disparus.

Recherches de SOLDIS

Corps disparus

Corps retrouvés
 { 652 disparus
 dont 100 corps ont été retrouvés

Corps retrouvés

Personniers

Personniers des forces de l'ordre

Personniers capturés par le FLN

Personniers mixtes (après le 19 mars 1962)

Personniers évadés

Circonstances	
en opérations	109
suite embuscade	161
suite coup de main	98
enlèvement en permission	92
enlèvement en service	115
noyade ops	8
noyade acc.	14
service aérien	40
inconnues	15

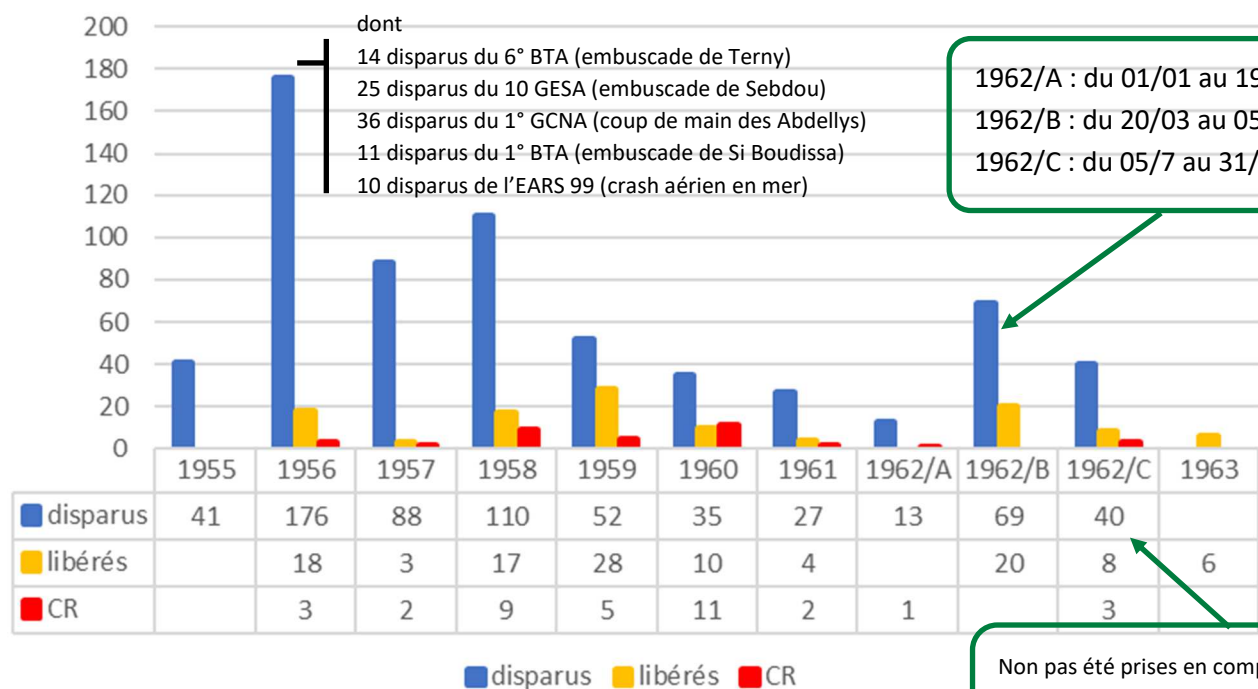
Disparus non retrouvés			
CATEGORIE	FSE	FSNA	Divers
officiers	16	6	
s/officiers	48	39	1 Lég
Mdr	191	263	15 L + 4 Af
Gendarmes	7	12	
divers	3		
TOTAL	265	320	16 Légion + 4 Africains

Disparus accidentellement			
CATEGORIE	FSE	FSNA	Divers
officiers	9		
s/officiers	30		
Mdr	4	2	2 Lég
divers			
TOTAL	43	2	2 Lég

Corps retrouvés ⁽¹⁾			
CATEGORIE	FSE	FSNA	Divers
officiers	9		
s/officiers	12 + 3 gend	2	1 Lég
militaires du rang	41	4	2 Lég+ 1 Afri
TOTAL	65	6	4

(1) dont 40 corps retrouvés en moins de 15 jours

DISPARUS PAR ANNEE



Non pas été prises en compte dans ces libérations les 99 personnes n'ayant subi que quelques jours d'incarcération, notamment après le 5 juillet 62 et les 41 évadés

Origine par lieu de naissance (FSE uniquement)

01	3	25	2	49	4	72	5	93	4
02	5	27	3	50	2	73	2	94	4
03	2	28	2	51	2	74	2	Algérie	20
04	1	29	8	52	2	75	16		
05	1	30	2	53	7	76	7	Antilles	2
06	6	31	3	54	7	77	3		
08	4	32	4	55	1	78	2	Maroc	1
09	1	33	9	56	7	79	1	Tunisie	5
10	1	34	2	57	4	80	1	Afrique	4
11	1	35	3	58	3	82	1	Autre	24
13	4	36	3	59	11	83	3		
14	3	37	2	60	2	84	2		
16	2	38	1	61	3	85	2		
17	7	39	1	62	10	86	5		
18	2	40	3	63	6	87	2		
19	1	41	2	64	3	88	4		
20	1	42	3	65	1	89	1		
21	3	43	2	67	3	90	1		
22	4	44	4	69	10	91	2		
24	3	45	1	71	1	92	1		

L'odyssée d'André GELOS

Cet article, publié par l'ECHO d'ALGER en 1959, a été trouvé dans les archives du Service Historique de la Défense (GR 1 H 2480). Il relate les conditions de la captivité d'un soldat français capturé au combat. Outre cette description, recueillie à chaud, ce texte présente l'intérêt de faire mention du sort réservé aux musulmans qui servaient la France. Il s'agit ici de trois goumiers, membres du commando Dorade du 1/23^o R.A..

On notera aussi que, durant sa captivité, les parents d'André GELOS reçurent une lettre de sa part, avec des cachets du FLN, expliquant la qualité de leur détention. Les captifs furent aussi invités à enregistrer un message à la gloire des rebelles, destiné à leurs familles.

André GELOS était tombé aux mains des rebelles sur les flancs du Djebel Dira, le 17 mars 1959. Il avait été pris lors d'une meurtrière embuscade, après une courageuse mais vaine résistance.

Pendant deux mois, avec son infortuné compagnon Valéry GUILLEMONT, André GELOS a suivi les hors-la-loi dans leurs incessants déplacements. Enchaîné comme un condamné à mort en sursis.

A l'hôpital Ries, de Médéa, le 1^{ère} classe GELOS du 1/23^o R.A., se remet doucement de ses blessures multiples. Il a retrouvé le sourire, un bon lit, des soins attentifs et l'espoir de revoir bientôt les siens. Mais il sait bien que jamais, le temps n'effacera le souvenir de sa tragique aventure.

C'était un peu avant le printemps, au crépuscule d'une journée qui avait été épuisante. André GELOS, grand gaillard, solidement charpenté, le cheveu blond et la moustache à la Gengis Khan, regagnait avec sa section le camp d'Oued-Djenane où stationnait son unité. Le commando de chasse Dorade, pour lequel il avait été volontaire.

La patrouille s'était avérée fructueuse : dans la région du Djebel Dira, à l'intérieur d'une véritable dechra, on avait trouvé d'intéressants documents. Sur le chemin du retour, GELOS commentait avec son inimitable accent des Basses-Pyrénées, les découvertes de l'après-midi.

Il songeait avec délices au lit de toile qui l'attendait à 10 km de ce terrain accidenté, truffé de rochers et d'arbustes.

C'est alors que la fusillade éclata. Les rebelles tenaient les hauteurs. Ils dirigeaient un feu d'enfer sur les soldats qui s'éparpillaient en tous sens, se jetant à plat-ventre dans les fossés et les buissons. GELOS, planqué dans un oued, déchargeait sa mitrailleuse sur les hors-la-loi qui hurlaient autour de lui.

Il avait perdu le contact avec les autres. La montagne résonnait du sifflement des balles et des cris des blessés. En dévalant la pente, GELOS eut le temps de voir deux de ses compagnons étendus pour toujours sur la piste poussiéreuse qu'ils grimpaient joyeusement quelques minutes auparavant. Cinq hommes avaient été tués aux premiers coups de feu, cinq autres avaient été blessés.

Le fellagha était à 30 m de GELOS. Il ajusta posément et tira. La balle déchira la joue du jeune soldat qui dégringola en lâchant sa mitrailleuse. Deux secondes plus tard, deux rebelles se jetaient sur lui et le traînaient rapidement hors de l'accrochage.

Mains liées derrière le dos, le visage en sang, GELOS se retrouva bientôt à 4 km du lieu du combat. Valéry GUILLEMONT et trois autres soldats, des musulmans appelés, étaient également prisonniers.

Conduits dans une dechra, ils reçurent tous les cinq une terrible correction. Les fellaghas les battirent à coups de poings et de pieds jusqu'à ce que des « gradés » arrêtent le massacre ; pour GELOS et GUILLEMONT tout au moins, car pendant les trois jours qui suivirent, les malheureux soldats musulmans subirent un honteux traitement : dans les villages de montagne qu'ils traversaient, les rebelles les faisaient bâtonner, dévêtus et enchaînés sur les places publiques, par de vieilles femmes armées de branches et de cannes.

Alors commença pour GELOS et GUILLEMONT une marche de 15 jours à travers les djebels. Escortés par une dizaine de hors-la-loi, ils passèrent, toujours enchaînés, de la wilaya 6 à la wilaya 4. Dans un gourbi, un officier qui parlait très bien le français les prit en charge. « Nous vous libérerons dès que notre gouvernement nous en donnera l'ordre », leur dit-il. « Nous voulons montrer à la France que nous sommes des combattants et non des sauvages. »

Dans la wilaya 4, les rebelles s'efforçaient de jouer à l'armée régulière. Ils nourrissaient leurs prisonniers à la même gamelle, discutaient avec eux et leur permettaient même d'écouter la radio et de lire les journaux (L'Express, le Journal d'Alger, Le Monde)...quand les nouvelles, toutefois, n'étaient pas catastrophiques pour le FLN.

Les sujets de conversation ne variaient guère : l'indépendance, que les « djounouds » étaient persuadés d'obtenir par les armes, la politique de de GAULLE qu'ils condamnaient et les bilans des forces de l'ordre qu'ils niaient avec force. Par contre, ils donnaient toujours d'extraordinaires chiffres de pertes dans les rangs français. Les geôliers dissimulaient mal leur haine des pilotes. Ils avouaient qu'ils tortureraient à mort celui qui leur tomberait entre les mains.

GELOS et GUILLEMONT n'allaient pas tarder à comprendre les raisons de cette hostilité : chaque fois qu'un avion tournoyait au-dessus du djebel, les rebelles étaient pris d'une peur panique...

Les hors-la-loi n'aimaient pas non plus les « pieds-noirs ». Ils en détenaient un : M. Paul, gardien de prison à Berrouaghia, dont le chef disait pourtant qu'il le libérerait bientôt « parce qu'il n'avait pas fait de mal ». GELOS resta un jour et deux nuits avec M. Paul dans un gourbi. Il n'a jamais su ce que le malheureux était ensuite devenu.

Un jour, ils eurent l'occasion de rencontrer un autre prisonnier : un soldat musulman que les rebelles venaient de capturer. L'homme était dans un état lamentable. Sous les coups, sa tête avait doublé de volume. Il se tenait à peine debout et les hors-la-loi ne lui cachaient pas qu'ils allaient bientôt l'égorger.

« Tu es un sale traître et tu mérites le châtement qui te privera du paradis d'Allah », disaient-ils.

GELOS et GUILLEMONT connurent un petit espoir à l'annonce de la libération des neuf prisonniers de Kabylie. Ce sera bientôt votre tour, affirmait le chef rebelle.

A l'aube du 21 mai, des coups de feu claquèrent à peu de distance. Les rebelles, depuis la veille, préparaient nerveusement leur retraite vers de nouvelles caches. Un commando avait accroché une partie de la katiba et le secteur commençait à devenir malsain pour eux.

Encerclés de toute part, sur les pentes rocailleuses du Djebel Mongorno, les fellaghas tentaient vainement de sortir du bouclage. 77 devaient être tués, une vingtaine d'autres capturés.

Les six gardiens s'étaient tapis avec leurs prisonniers dans le repli d'un oued. « Vous ne risquez rien, assureraient les rebelles. Suivez-nous pas à pas, nous allons vous tirer de là ».

Mais les Français se rapprochaient. Un, puis deux, puis trois, puis quatre gardiens décrochèrent.

GELOS entendait nettement progresser les éclaireurs de la section française qui, sans savoir, se dirigeait vers le petit groupe. Lui et GUILLEMONT, couché un peu plus loin près de son gardien, nourrissaient déjà un fol espoir.

Soudain, le rebelle, accroupi près de GELOS, se leva, épaula et appuya sur la détente de son fusil. Le tirailleur musulman qui marchait en tête s'écroula, blessé. Le hors-la-loi se retourna alors et, sans viser, tira sur GELOS.

Atteint au bras droit, la poitrine labourée par la balle, le prisonnier se jeta désespérément sur l'assassin. Mais celui-ci, plus prompt, se dégagea et tira encore deux fois. Blessé au bras gauche et au genou, GELOS eut la force de taire sa souffrance et de simuler la mort.

Avant de plaquer son visage au sol et tandis que son bourreau s'enfuyait, il vit, à trois mètres de lui, le dernier rebelle abattre froidement GUILLEMONT d'un coup de pistolet en pleine tête.

GELOS attendit un moment avant d'appeler à l'aide.

Un sergent s'approcha, la mitraillette braquée. Méfiant, il lui demanda s'il était rebelle. GELOS déclara que lui et GUILLEMONT étaient des prisonniers.

Dix minutes plus tard, un hélicoptère l'évacuait vers l'hôpital militaire de Médéa où, sur son lit de convalescence, il a reçu les journalistes.;

**Article de J. TAOUSSON, envoyé spécial,
publié par l'Echo d'Alger le 11 juin 1959**

L'Assemblée générale de SOLDIS

L'Assemblée générale annuelle de SOLDIS s'est tenue le 18 novembre 2021, à Paris, dans les locaux du Souvenir Français, qui a aimablement mis une salle à la disposition de l'association.

Freinée par les consignes sanitaires et les contraintes de déplacement, cette A.G. n'a réuni qu'une douzaine de membres, mais qui disposaient de 104 pouvoirs, ce qui a permis au président de valider la tenue de cette réunion.

Le président remercie d'ailleurs très vivement de leur confiance tous les membres qui ont pris soin d'adresser à temps leur pouvoir.

Après avoir fait approuver le compte rendu de l'assemblée virtuelle de 2020, le président a procédé à l'examen de l'ordre du jour qui comportait tout d'abord un rappel des activités de l'année, qui ont été principalement marquées par le dépôt des travaux de SOLDIS auprès du Service Historique de la défense, qui les a validés.

La liste définie à la suite de ces recherches comporte 689 noms de militaires français portés disparus en Algérie. La liste nominative de ces disparus fera l'objet d'une publication sur le site « Mémoire des Hommes au cours du premier semestre 2022.

La présentation du bilan financier par M^e LABORIE, trésorier, a permis de constater un bilan positif dû à la rigueur de la gestion des frais de l'association, malgré la prise en compte des frais importants entraînés par le suivi de la souscription (publicité et expédition des reçus fiscaux). Il a été regretté qu'un certain nombre de membres de SOLDIS n'aient pas honoré la cotisation de l'année 2021.

On espère un mieux en 2022...

Un bilan de la souscription a également été présenté et a permis à l'assemblée, sans attendre la totalité des fonds, de valider l'engagement des travaux pour l'érection du Monument. Le président a toutefois appelé l'attention sur la nécessité de poursuivre la souscription, afin de faire face aux surcoûts (10 à 15%) générés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

En conclusion, le président s'est félicité de voir les objectifs initiaux de SOLDIS sur le point d'être atteints. Il sollicite la patience et la confiance des membres pour aller au bout de ce projet qui devrait aboutir au cours de l'année 2022.

Le compte rendu intégral de l'assemblée générale fait l'objet d'un document adressé séparément à chaque membre SOLDIS.

A l'issue de l'A.G., le Conseil d'administration, réélu, s'est réuni à la demande du président et a porté le général de corps aérien (2S) Pascal VINCHON, au poste de vice-président, en remplacement de M. Jean-Claude LACOMBE, décédé en janvier 2020,. Celui-ci, en souvenir de son action personnelle, a été nommé vice-président d'honneur de l'association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: général (2S) Henry-Jean FOURNIER

Vice-président: général (2S) Pascal VINCHON

Trésorier: M. Bernard LABORIE

Secrétaire: Mme Nicole JARRY

Administrateurs:

- * M. Oswald CALEGARI (UNC)
- * M. Hubert CHAZEAU (FNPG-CATM)
- * M. Jean-François PICHERAL (FNAM)

BREVE INFO

A l'occasion de la récente cérémonie du 5 décembre, SOLDIS a observé avec satisfaction que le carton adressé aux invités faisait, pour la première fois, mention des **personnes disparues** au cours de la guerre d'Algérie. Les disparus ont également été cités dans le communiqué publié par l'Elysée à l'occasion du 5 décembre et Mme DARRIEUSSECO, ministre déléguée qui présidait la cérémonie les a également cités dans son discours

Ce geste, qui traduit la prise en compte de ce dossier au plus haut niveau, est le fruit du long travail du GRFDA, de la MAFA et de SOLDIS auprès des autorités gouvernementales et rejoint le dépôt de gerbe, qui a été effectué au nom du Président de la République, le 5 juillet dernier, au monument du Quai Branly, en mémoire de la tragédie d'Oran.

EXTRAIT DU COMMUNIQUE DU 5 DECEMBRE 2021

Et en ce jour, devant les monuments aux morts des villes et villages de notre pays, les représentants de l'Etat déposeront une gerbe, au nom du Président de la République, pour honorer leur souvenir.

Depuis 2003, la France consacre la journée du 5 décembre à ceux qui sont morts pour la France dans ces guerres de décolonisation et à ceux qui en sont revenus, à ceux qui y ont souffert et à ceux qui en souffrent encore : les militaires de métier et les appelés du contingent ; les Harkis et leurs familles ; **les disparus, ces hommes et ces femmes, civils et militaires, dont la trace a été perdue** ; les personnes qui ont dû abandonner un pays où ils étaient nés, qu'ils aimaient, et dont les associations représentatives seront reçues par le Président de la République dans les premiers jours de l'année prochaine.

DERNIERE MINUTE

Guerre d'Algérie : la France va ouvrir ses archives sur les « enquêtes judiciaires » avec « quinze ans d'avance », a annoncé Roselyne Bachelot, ministre de la culture

La ministre de la culture, Roselyne Bachelot, a annoncé vendredi 10 décembre la prochaine ouverture des archives sur « *les enquêtes judiciaires* » de la guerre d'Algérie (1954-1962), près de soixante ans après la fin du conflit et alors que la relation franco-algérienne est en crise depuis des mois. Une déclaration qui intervient deux jours après la visite à Alger du chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian.

« *J'ouvre avec quinze ans d'avance les archives sur les enquêtes judiciaires de gendarmerie et de police qui ont rapport avec la guerre d'Algérie* », a-t-elle annoncé sur BFM-TV. « *On a des choses à reconstruire avec l'Algérie, elles ne pourront se reconstruire que sur la vérité* », a estimé la ministre de la culture, qui a dans son périmètre la gestion des archives.

« *Je veux que sur cette question – qui est troublante, irritante, où il y a des falsificateurs de l'histoire à l'œuvre – je veux qu'on puisse la regarder en face. On ne construit pas un roman national sur un mensonge* », a argué la ministre, ajoutant :

« *C'est la falsification qui amène toutes les errances, tous les troubles et toutes les haines. A partir du moment où les faits sont sur la table, où ils sont reconnus, où ils sont analysés, c'est à partir de ce moment-là qu'on peut construire une autre histoire, une réconciliation.* »

Interrogée sur les conséquences de cette décision, notamment sur la confirmation à venir d'actes de torture commis par l'armée française en Algérie, M^{me} Bachelot a déclaré : « *C'est l'intérêt du pays que de le reconnaître.* »

Pour s'être heurtés à plusieurs reprises à l'impossibilité de consulter certains documents sans dérogation, les chercheurs de SOLDIS ne peuvent que se réjouir d'une telle décision, en espérant toutefois qu'elle ne provoquera pas de représailles sur les éventuels acteurs survivants ou sur...leurs descendants.

Mais SOLDIS espère surtout que, à titre de réciprocité et dans un même souci de vérité, **l'Algérie ouvre enfin ses propres archives** afin de permettre d'élucider quelques cas de disparition et de préciser notamment les lieux où ont été inhumés les militaires français morts en captivité.



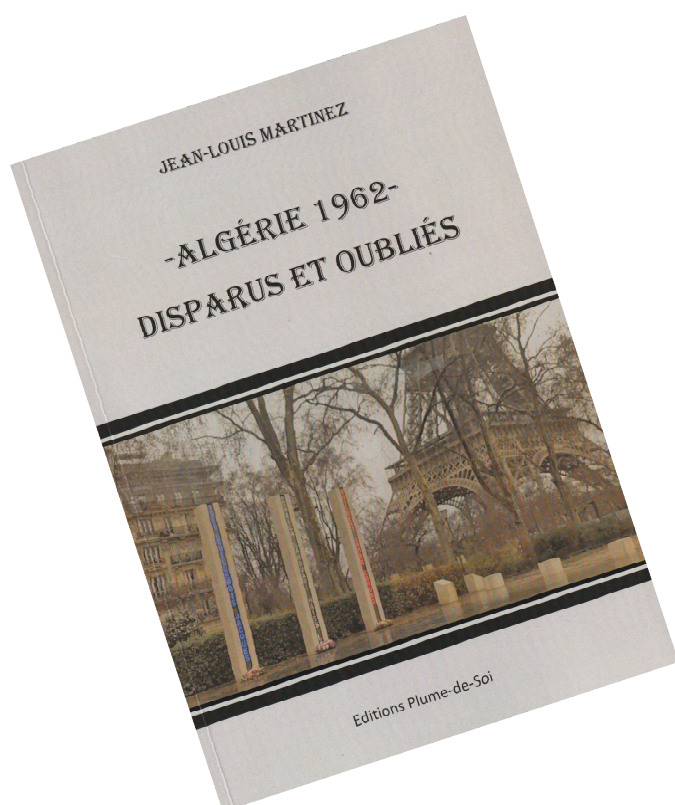
La vérité est un miroir qui s'est brisé en tombant par terre.

Chacun en ramasse un morceau et croit détenir toute la vérité.

(dicton arabe)

*Nous renouvelons nos très sincères remerciements à
L'Union des Blessés de la Face et de la Tête (les Gueules cassées)
LA Garantie Mutuelle des Fonctionnaires
La Fédération des Amputés de Guerre de France
pour le soutien financier décisif qu'elles ont apporté
à la souscription pour le Monument*

**L'UNION DES BLESSÉS
DE LA FACE ET DE LA TÊTE**



DISPARUS ET OUBLIES

Jean-Louis MARTINEZ vient de publier un livre « ALGERIE 1962 – DISPARUS ET OUBLIES ». C'est le livre qu'il faut lire si l'on veut comprendre ce que ressentent les familles et les proches d'un disparu.

L'auteur évoque ici la mémoire de son jeune beau-frère, Georges BENAVENTE, enlevé en février 1957 en Kabylie.

Il décrit la vie d'une famille plongée dans un véritable calvaire qui dure encore, malgré le temps qui a passé. Il décrit aussi les fautes et les erreurs commises par les responsables de l'époque, peu enclins à la compassion.

Avis de recherche

En prévision des cérémonies qui auront lieu en 2022 pour le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, l'Association SOLDIS souhaite associer plus particulièrement les membres des familles des militaires portés disparus et notamment les plus jeunes descendants, afin qu'ils soient témoins de l'hommage rendu à leur parent.

Dans ce but, nous souhaiterions pouvoir dresser la liste des personnes éventuellement intéressées et nous leur demandons de bien vouloir nous contacter, en nous précisant leur degré de parenté avec un disparu, à l'adresse suivante :

SOLDIS ALGERIE - 15 rue Thiers 24000 PERIGUEUX

soldis.algerie@orange.fr

Nous souhaitons vivement cette participation, dont les frais pourront être partiellement assumés par l'association pour les personnes qui seraient en difficulté. (nous contacter)



Association SOLDIS ALGERIE
Association Nationale pour la Mémoire
des militaires français portés disparus en Algérie

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

Tél. 05.53.53.12.42

Courriel: soldis.algerie@orange.fr

SIRET 809 582 646 00018

COTISATION
ANNUELLE

Individuel : 10 euros
Association locale: 30 euros
Association nationale : 100 euros

Ils soutiennent SOLDIS



Faites comme eux et ajoutez votre logo

Cotisation : 100€/an



Association national du Mémorial des Rapatriés AIX-EN-PROVENCE